

# L'UCLouvain choisit son prochain recteur

■ Les votes sont comptabilisés jusqu'à jeudi soir. Une certaine tension est palpable. Car les enjeux sont cruciaux.

Depuis ce mardi 6h et jusqu'à jeudi 19h, l'UCLouvain élit son prochain recteur pour un mandat de cinq ans (2019-2024). Deux candidats sont en course: Vincent Blondel, le recteur sortant, et Sébastien Van Bellegem, l'actuel doyen de la Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication.

## 1 L'élection d'un recteur, quelle importance ?

Gérer une université, c'est gérer l'enseignement, la recherche, les étudiants et membres du personnel, et les services à la société (via notamment les hôpitaux universitaires). Mais la fonction de recteur dépasse le cadre de la gestion de son institution. Son rôle est en effet central dans la constitution de synergies avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, dans notre pays comme au-delà des frontières.

Et c'est tout l'avenir du secteur qui est à construire. Car le développement de partenariats ou fusions et de relations internationales doit permettre de pallier, partiellement, ce qui demeure un des clous du cerceau des universités et hautes écoles: le financement de l'enseignement supérieur en enveloppe fermée.

## 2 Quel est le système et qui peut voter ?

Pour choisir le prochain recteur, un collège électoral potentiel (le vote n'est pas obligatoire) d'environ 5 800 membres du personnel et 31 000 étudiants.

Pour être élu, un candidat doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés (les bulletins blancs ne comptent pas). Le comptage se fait après pondération des voix. Selon qu'il appartienne à l'un ou l'autre groupe, l'électeur ne pèse effectivement pas le même poids. Les votes exprimés par le groupe des académiques comptent pour 61 % du résultat (à condition que ceux-ci représentent 90 % des votants ; si tel n'est pas le cas, le partage est revu en proportion), les étudiants, les scientifiques et les administratifs/techniques constituant chacun 13 % du "camembert" (à condition de constituer 15 % des votants ; sinon, là aussi, la proportion est adaptée).

## 3 Quand aura-t-on les résultats ?

Si un vainqueur se dégage au terme du premier tour

en cours, les résultats seront annoncés vendredi soir. En cas de recours, un second appel aux votes sera lancé du 20 au 22 mai.

## 4 Dans quelle ambiance a commencé l'élection ?

Un code de bonne conduite a été mis en place, demandant aux deux candidats, leurs proches et membres de leurs équipes de ne pas prendre la parole publiquement du 19 au 26 avril. "Tous les débats ont pu avoir lieu démocratiquement et de façon ouverte pendant toute la campagne, explique Jacques Grégoire, le président de la Commission électorale. Jamais il n'a été question d'empêcher quelqu'un de s'exprimer ou de prendre partie." Et, de fait, les candidats se taisent.

Mais une petite polémique apparue sur Facebook suite à la publication par Vincent Engel d'un texte d'opinion en dit long sur la tension qui règne.

Dans sa chronique, l'auteur belge analyse les enjeux du scrutin rectoral et conclut en ces mots: "Il me semble évident qu'un changement d'attitude radical doit être mis en œuvre", ce que d'aucuns interprètent comme un soutien au nouveau candidat Van Bellegem. "Lundi, raconte Engel, j'ai reçu un mail du président de la Commission électorale me demandant de retirer ma chronique. Selon lui, elle pourrait constituer une infraction aux règles électorales et, du coup, un motif de recours. [...] j'ai opposé une fin de non-recevoir catégorique à cette tentative de censure." Jacques Grégoire a-t-il subi des pressions pour intervenir de la sorte, comme le suggère Vincent Engel ? Il affirme que non. "Je veux juste garantir le bon déroulement", assure-t-il. A-t-il eu tort de croire que Vincent Engel serait proche de l'un des deux candidats et, à ce titre, aurait dû se taire ? Engel dit que oui.

Alors censure, manœuvre d'influence (à peine) déguisée ou tempête dans un verre d'eau ? Quoi qu'il en soit, l'idée du président de la Commission est maintenant d'apaiser le débat. Tandis que, sur les réseaux, la réaction de Vincent Engel à la demande de suppression continue à susciter pas mal de commentaires et à être partagée, surtout dans un camp.

Monique Baus

## Vincent Blondel

**À 53 ans**, ce docteur en mathématiques appliquées et fils du sculpteur Alfred Blondel achève un premier mandat de recteur de cinq ans. Marié et père de quatre enfants, il a fait des études d'ingénieur et un bac en philo à l'UCLouvain où il assumera plus tard diverses responsabilités dont celle de doyen de l'École polytechnique. Quand il prend les rênes de l'institution, elle sort d'années difficiles car son patron s'est brouillé avec ses confrères recteurs et une partie du monde politique autour de la réforme du paysage de l'enseignement supérieur. Ce qui n'est pas sans rappeler la situation que nous connaissons aujourd'hui à l'heure où la fusion de l'UCLouvain avec Saint-Louis-Bruxelles n'est pas actée. Parmi les fils rouges du mandat qui se termine, pointons un important virage numérique et le développement des relations internationales.

## Sébastien Van Bellegem

**À 41 ans**, ce docteur en sciences statistiques brigue un premier mandat. Né à La Louvière, c'est là qu'il a grandi avant de rallier l'ULB pour y décrocher une agrégation en mathématiques, tout en poursuivant des études aux Conservatoires de Bruxelles et de Mons. En 1999, il arrive à l'UCLouvain où, après un doctorat en statistique et quelques années comme prof de cette branche, il réalise une thèse en économétrie. Depuis 2011, il est enseignant au Core (Center for Operations Research and Econometrics). À l'UCLouvain, il a aussi exercé les missions de président de l'École d'économie, avant d'être élu doyen en 2014 puis en 2016. Depuis 2015, il assume la coordination des six facultés du secteur des sciences humaines. Au centre de son projet, notamment : le bien-être au travail, la revalorisation des carrières et la durée et le coût des études.